



SYNTHÈSE DU BUREAU DE L'UNÉDIC

22 octobre 2025

ACTUALITÉS

Projet de courrier portant sur l'agrément de la mesure sur les primo-entrants

Un **projet de courrier demandant** l'agrément des dispositions aux **primo-entrants** de la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage et ses textes associés, a été présenté aux membres du Bureau. Pour rappel, la **réduction de la condition d'affiliation à 5 mois pour les primo-entrants (les demandeurs d'emploi n'ayant pas bénéficié d'une précédente ouverture de droits** au cours des 20 dernières années) n'avait pas pu être agréée par le Premier ministre en décembre 2024, par manque de base légale. La loi du 24 octobre 2025 portant transposition des accords nationaux interprofessionnels en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social apporte cette base légale. Le courrier a été transmis au Premier ministre.

Prévisions financières de l'Assurance chômage pour 2024-2027

Les nouvelles prévisions financières ont été présentées aux membres du Bureau.

Dans un contexte politique incertain et une conjoncture économique dégradée, **le régime d'assurance chômage est sous pression financière** : les premiers remboursements de la « dette Covid » débiteront en 2026.

En 2025 et 2026, les recettes du régime d'assurance chômage vont être largement amputées pour deux raisons : d'abord du fait des **prélèvements de l'Etat de 3,35 Md€ en 2025 et 4,1 Md€ en 2026**. Et ensuite du fait de la perte en CSG liée à des évolutions relatives aux travailleurs indépendants pour **800 M€ en 2026 et 400 M€ les années suivantes**.

Ainsi, le solde financier du régime serait tout juste à l'équilibre en 2025 et en déficit en 2026. En 2027, dans l'hypothèse où l'Etat n'effectuerait aucun prélèvement, le solde redeviendrait positif.

À partir de 2026, la poursuite de la montée en charge de la réforme 2023 et une conjoncture devenue plus favorable feraient reculer le nombre de chômeurs indemnisés à 2,5 M en 2027.

Dans ces conditions, la **dette de l'Unédic se creuserait ainsi à hauteur de 59,5 Md€ en 2025 et 60,8 Md€ en 2026**. Face à ce déficit attendu, le Bureau de l'Unédic adressera **un courrier au Gouvernement pour solliciter une révision du prélèvement de l'État sur cette année 2026**.

Les membres du Bureau adoptent les prévisions financières du régime pour 2025-2027.

SUIVI

Compte-rendu de la Commission immobilière et des marchés

Un compte-rendu des cessions immobilières de l'Unédic a été présenté aux membres du Bureau.

Sur recommandation de la Commission, les membres du Bureau valident la vente du site de Fort de France.

Situation financière de l'Unédic

La **variation de trésorerie de l'Unédic s'est établie à -378 M€ en septembre** pour atteindre -17 M€ en cumulé sur l'année 2025.

En septembre, l'encours de dette court terme et de placement de l'Unédic ont respectivement diminué de 399 M€ et 777 M€ afin d'optimiser le niveau d'endettement public en France dans le cadre de la consolidation trimestrielle au sens des critères de Maastricht. **Le niveau de l'encours de placement de l'Unédic s'établit à 3,66 Md€ fin septembre.**

Le 12 septembre, **l'agence de notation Fitch a abaissé la note de la dette française de 'AA-' à 'A+' avec une perspective « stable »**, tandis que le 26 septembre, l'agence de notation **Scope Ratings a maintenu la note 'AA-' tout en abaissant la perspective de « stable » à « négative »**. L'Unédic étant notée par Scope Ratings, sa notation a également été assortie d'une perspective « négative ».